

# 12

## R A P P O R T

### **OBJET : AVENANT N° 2 AU MARCHE D'ETUDES D'URBANISME POUR LA ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE**

Par délibération en date du 28 octobre 2004, le Conseil Municipal a décidé de lancer des études d'urbanisme pour l'aménagement de la ZAC des Coteaux de la Seille.

Un marché d'études d'urbanisme n°PA05C12 a été passé avec Philippe PANERAI, mandataire de l'équipe, pour un montant total de 406 496,48 € TTC, comprenant tranches fermes et conditionnelles.

En 2008, la Ville de Metz a défini de nouvelles orientations pour cette opération d'aménagement, ayant pour objectif d'en faire un eco-quartier. Cette volonté se traduit par une densification du nombre de logements, par l'adaptation du plan masse au passage des transports en commun dès la première tranche (et à plus longue échéance du TCSP qui relierait le centre-ville au futur parc du Technopole en passant par ce nouveau quartier) et par des exigences environnementales pour les futures constructions. Il a donc été demandé à l'urbaniste de modifier et de compléter le projet.

Ainsi, l'avenant n°2 au marché d'études a pour objet :

- L'adaptation du marché par rapport à de nouvelles demandes de la Ville, qui se traduit par une nouvelle dénomination et répartition des tranches,
- Des prestations complémentaires dans ces tranches qui comprennent la production d'une maquette permettant de juger de l'insertion des futurs bâtiments dans le site, d'images de synthèses et de fiches par lots à l'attention des constructeurs intégrant des prescriptions environnementales.

L'ajustement du marché et la commande de prestations complémentaires portent le montant total du marché à 466 786.84 € TTC soit 60 290,36 € supplémentaires.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## MOTION

### **OBJET : AVENANT N° 2 AU MARCHE D'ETUDES D'URBANISME POUR LA ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

Vu la délibération en date du 28 octobre 2004 lançant les études d'urbanisme des Coteaux de la Seille,

Vu le marché d'études d'urbanisme PA05C12 de juillet 2005, dont le mandataire est Philippe PANERAI, (SELARL PANERAI-PETERMULLER)

Considérant les nouvelles attentes en matière d'aménagement au regard notamment du respect des objectifs de développement durable,

DECIDE,

- D'ajuster le marché d'études d'urbanisme contracté avec la SELARL PANERAI-PETERMULLER et de lui demander des prestations complémentaires par un avenant n°02 portant le marché à 466 786.84 € TTC soit 60 290,36 € supplémentaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cet avenant après avis de la Commission d'Appel d'Offres, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;
- D'ordonner les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget annexe des zones,
- De solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER